

Bruxelles, le 21 mars 2025  
(OR. en)

7157/25  
OJ CONS 20  
AGRI 104  
PECHE 66

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Agriculture et pêche)  
Bâtiment Europa, Bruxelles  
24 mars 2025 (10:00)

**Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
  - a) Liste des activités non législatives 7217/25
  - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 7218/25

**AGRICULTURE**

**Activités non législatives**

3. Communication relative à une vision pour l'agriculture et l'alimentation 6895/25  
*Débat d'orientation* 6385/25

## Divers

### 4. Agriculture

- a) Conférence de haut niveau intitulée "La politique agricole commune au service de la sécurité alimentaire" (Varsovie, 5 mars 2025) ☐ 6852/25  
*Informations communiquées par la présidence*
- b) Modification du règlement (UE) 2021/2115 afin d'inclure l'achat d'animaux reproducteurs en tant que dépenses éligibles au titre du Feader ☐ 7242/25  
*Informations communiquées par la Roumanie*

### Pêche

- c) Mise en œuvre des dispositions de l'article 14 du règlement relatif au contrôle des pêches en ce qui concerne la marge de tolérance autorisée appliquée à la pêche de petits pélagiques débarqués non triés ☐ 7122/25  
*Informations communiquées par la Lettonie et la Lituanie*
- d) Soutien futur au secteur de la pêche de l'UE ☐ 7123/25  
*Informations communiquées par les Pays-Bas, soutenus par l'Allemagne, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, le Portugal et la Roumanie*
- e) Campagne de l'UE en faveur de l'aquaculture: un important secteur de l'UE, travaillant avec passion ☐ 7124/25  
*Informations communiquées par la Commission*

### Agriculture

- f) Apparition d'un foyer de fièvre aphteuse en Hongrie ☐ 7274/25  
*Informations communiquées par la Hongrie*

---

☐ Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

---